

**LOGE M'ENTRAIDE
OU
LA SOLIDARITÉ DES LOCATAIRES AU CŒUR DU CHANGEMENT**

**Par :
Denis Plamondon**

**Collection
Les travaux du Collectif IDÉES-UQAC**

Université du Québec à Chicoutimi

Novembre 2004

Coordination à l'édition: Myriam Duplain
Édition finale: Luc Gobeil

© Université du Québec à Chicoutimi

Dépôt légal - 4^e trimestre 2004
Bibliothèque nationale du Québec

ISBN : 2-923095-03-0

TABLE DES MATIÈRES

Préambule	5
Introduction	7
L'origine de l'organisme	7
VOLET 1 : Un organisme au service de locataires à faible revenu au Saguenay:	
Loge M'Entraide.....	8
Les premiers pas de Loge M'Entraide	8
La problématique du logement	9
Une force sociale en émergence.....	10
Rejoindre la base	10
Un leadership représentatif.....	11
Développement du membership	11
Les principales activités de Loge M'Entraide.....	13
Services.....	13
Luttes	13
VOLET II : La coopérative La loge d'à côté.....	15
L'origine du projet de la coopérative d'habitation	15
La mobilisation des locataires.....	15
Le développement de la coopérative.....	16
Un imprévu de taille	17
Évaluation.....	19
Conclusion	20
ANNEXE	21

PRÉAMBULE¹

L'utilisation des *études de cas* constitue une formule pédagogique éprouvée dans l'enseignement des disciplines professionnelles. À partir de la description d'une expérience concrète, les étudiantes peuvent analyser la procédure suivie, retracer les étapes, repérer les pièges et apprivoiser ainsi la pratique de la discipline. D'ailleurs, les professeurs en font depuis longtemps usage en médecine, en administration, en comptabilité, en éducation, en chiropraxie et en droit.

Cette étude de cas s'inscrit dans une série d'études similaires élaborées pour présenter, à des étudiantes, une variété d'expériences en organisation communautaire illustrant différents modèles enseignés à l'Université du Québec à Chicoutimi, comme dans les autres institutions universitaires du Québec qui disposent d'un programme de formation en travail social :

- *Modèle d'action sociale* : expérience d'intervention centrée sur la défense de droits d'une collectivité ou d'un groupe victime d'injustice. Ce modèle se base sur la construction d'un rapport de forces pour faire triompher les personnes lésées;
- *Modèle de planning social* : expérience d'intervention axée sur l'utilisation de connaissances scientifiques pour développer une organisation et des services. Ce modèle se base sur la concertation;
- *Modèle de développement local* : expérience d'intervention orientée vers l'amélioration, pour toute une communauté, des conditions de vie générées par un processus d'autodéveloppement. Ce modèle se base sur l'addition des forces du milieu.

Jean-Pierre Deslauriers, de l'Université du Québec en Outaouais, avait déjà réalisé, en texte re-prographié, une banque relativement importante d'études de cas dans sa région à l'aide d'un outil qu'il avait validé (voir annexe). Avec son accord, reprenant son outil, j'ai donc réalisé des récits d'intervention dont celui-ci. Le guide d'entrevue utilisé par Jean-Pierre Deslauriers s'inspire du modèle général d'organisation communautaire élaboré par Doucet et Favreau². Ce guide identifie quatre grandes étapes dans la réalisation d'une intervention dans la communauté : 1) l'analyse des besoins, 2) la planification, 3) la réalisation du plan et 4) l'évaluation.

Ces dernières années, dans le cours *Mobilisation et action collective en travail social* (4TRS304), j'utilisais avec succès les études de cas déjà produites en Outaouais, mais il va sans dire qu'il s'avère très stimulant, pour nos étudiantes, de retrouver des études de cas émanant de leur propre région. Ce cours dispose maintenant d'études de cas du Saguenay-Lac-Saint-Jean. Les études de cas, au delà de leur utilité pédagogique dans des cours, ont suscité un intérêt réel dans le milieu

1 Le féminin est utilisé dans ce texte parce qu'il est représentatif des personnes impliquées dans l'organisme ainsi que dans les cohortes étudiantes qui analysent les études de cas.

2 DOUCET, Laval et Louis FAVREAU (1991), *Théorie et pratiques en organisation communautaire*, Presses de l'Université du Québec, Sillery, 464 pages.

communautaire. Plusieurs intervenantes ont exprimé le souhait d'une diffusion de ces études illustrant diverses manières d'agir dans la communauté. Dans la région, la pratique en milieu communautaire est trop rarement documentée. L'édition de ces études de cas permet l'accès à un savoir-faire et aussi, sa mise en mémoire. C'est pourquoi le Groupe de recherche et d'intervention régionales (GRIR) s'est montré ouvert à diffuser les travaux du Collectif IDÉES-UQAC.³

Dans un premier temps, il m'a fallu identifier les expériences significatives, mais aussi diversifiées, d'organisation communautaire dans la région. Après consultation de personnes impliquées, j'ai dressé une liste de ces expériences. En lien avec chacune de ces interventions, j'ai rejoint soit une participante active, soit une permanente, soit une organisatrice, bref, une personne qui pouvait décrire l'expérience de l'intérieur. Par la suite, j'ai réalisé l'entrevue avec cette personne en suivant le guide d'entrevue produit en annexe, construit et validé par Jean-Pierre Deslauriers. Avec l'autorisation de la personne interviewée, l'entrevue a été enregistrée et transcrite, non pas en *verbatim* mais dans une écriture simple et concrète; un récit, une histoire. Un texte un peu plus littéraire a par la suite été produit et cette première version de l'étude de cas a été validée par la personne interrogée pour vérifier la fidélité du texte, ajouter de l'information et compléter des explications avant la production finale.

Cette méthode implique un choix. Mon propos n'était pas de faire une analyse critique d'une intervention dans un milieu précis mais de donner la parole, de prêter ma voix à une personne, un groupe qui avait tenté de réaliser une intervention collective. Comme déjà mentionné plus haut, en lien avec la dimension pédagogique de l'exercice, les étudiantes, à partir de la description d'une intervention concrète, doivent analyser le cheminement de l'opération, retracer les différentes étapes, repérer les pièges comme les gages de succès, autrement dit, apprendre à intervenir collectivement.

³ Le Collectif IDÉES-UQAC (Collectif de recherche sur les initiatives de développement économique et social) est une structure de recherche rattachée à l'UQAC mais en partenariat avec le milieu. Cette structure poursuit différents objectifs, parmi lesquels: susciter et soutenir des activités de recherche dans les domaines du développement, de la coopération et de l'économie sociale en milieu local et régional; en partenariat avec les intervenants du milieu, développer des stratégies d'action sociale et économique, utiles aux individus et aux organismes du milieu.

INTRODUCTION

Une personne locataire isolée se retrouve souvent bien démunie face à la détérioration de ses conditions de logement : hausse du loyer, insalubrité (vermine, moisissure, isolation déficiente, insonorisation, etc.). Bien sûr, elle peut faire appel à la Régie du logement mais c'est exigeant, souvent compliqué et, encore là, la personne se retrouve seule. Pour des personnes confrontées à la pauvreté et, de surcroît, demeurant dans des régions soumises à un climat nordique, le logement est un besoin essentiel et c'est souvent la portion la plus importante de leur maigre revenu qui lui est forcément consacrée. Comment renverser la situation? Comment faire en sorte que le locataire puisse passer du statut de victime impuissante à celui d'acteur social de première importance?

Ce récit d'intervention se base sur une entrevue réalisée le 11 avril 2002 avec la coordonnatrice de Loge M'Entraide, madame Sonia Côté. L'entrevue a été enregistrée, transcrite et organisée par l'auteur. Des documents ont aussi été utilisés : plans de travail (2000-2001, 2001-2002), bilans d'activités 1998-1999, dossier noir (Logement et pauvreté à Jonquière, Logement et pauvreté à Chicoutimi) et bulletins de l'organisme. Le texte a par la suite été validé par la coordonnatrice.

Ce document fait le récit de la création de l'organisme communautaire Loge M'Entraide, regroupement de locataires à faible revenu pour la région du Saguenay. Nous amorcerons d'abord avec l'origine de l'organisme Loge M'Entraide. Nous esquisserons le premier volet, soit le regroupement de locataires comme tel. Nous présenterons, tour à tour, les premiers pas de Loge M'Entraide puis la problématique du logement, la mobilisation de l'organisme sous l'angle d'une force sociale en émergence et ses principales activités. Nous aborderons ensuite le second volet, soit la coopérative d'habitation *La loge d'à côté*. Nous parlerons de son origine, puis de son développement, notamment d'un imprévu de taille qui a failli tuer le projet. Enfin, nous présenterons l'évaluation de Loge M'Entraide avant de conclure.

L'ORIGINE DE L'ORGANISME

Le FRAPRU (Front d'action populaire en réaménagement urbain) est un regroupement national qui existe depuis 1980. Il rassemble 23 organismes qui, dans tout le Québec, se préoccupent des conditions de vie des personnes locataires à faible revenu. Jusqu'en 1997 au Saguenay, il n'y avait aucun organisme communautaire au service des locataires à faible revenu. En septembre-octobre 1997, le FRAPRU a rassemblé ici, dans la région, des intervenant-e-s qui luttent contre la pauvreté: un organisateur communautaire du CLSC du Grand Chicoutimi, le Service budgétaire, LASTUSE (Regroupement des personnes prestataires de la sécurité du revenu), le Café Jeunesse, la CDC du Roc (Corporation de développement communautaire de Chicoutimi), l'Association des locataires de HLM de Chicoutimi, le Macadam (organisme en santé mentale) et la Fédération des coopératives d'habitation du Saguenay. À ces intervenant-e-s, le FRAPRU pose la question de la pertinence de fonder un organisme qui viendrait en aide aux locataires à faible revenu. La mission de cet organisme aurait deux volets : défendre les droits des locataires

et promouvoir le logement social. Après trois ou quatre rencontres, les intervenant-e-s conviennent qu'il y a véritablement des besoins en matière de logement et qu'une ressource communautaire doit soutenir cette cause.

VOLET 1 : UN ORGANISME AU SERVICE DE LOCATAIRES À FAIBLE REVENU AU SAGUENAY : LOGE M'ENTRAIDE

Les premiers pas de Loge M'Entraide

Suite à cette démarche et à l'incorporation du nouvel organisme, Loge M'Entraide devient opérationnel le 13 avril 1998. En effet, c'est à cette date qu'une intervenante est engagée suite à une ouverture de poste au mois de mars. À la naissance d'un organisme, le financement ne va pas de soi. Le FRAPRU, dans le cadre d'une entente avec la SHQ (Société d'habitation du Québec), assume le démarrage de Loge M'Entraide pour deux ans, en allouant une enveloppe de 25 000 \$ par année. Peu après, Loge M'Entraide fait sa propre demande de subvention auprès de la SHQ avec l'appui du FRAPRU, et obtient un montant de 12 500 \$ supplémentaire. Cela totalise donc un budget de 37 500 \$ par année pour les deux années de démarrage.

Lorsque l'intervenante débute son travail, le 13 avril 1998, c'est le vide complet. Elle constate que la réalité des grands centres n'est pas la même qu'en région. Le FRAPRU est un regroupement national qui n'offre pas de services directs auprès des locataires. Parallèlement, il y a tout de même un comité logement à Trois-Rivières, qui est né l'année précédente, et que l'intervenante a contacté une fois. Il faut ajouter qu'à raison de quatre fois par année, dans le cadre des assemblées générales tenues à Montréal, 23 organismes liés au logement, répartis dans tout le Québec, se rassemblent sous l'égide du FRAPRU afin d'élaborer un plan de travail. Mais dans les faits, Loge M'Entraide a dû créer sa propre dynamique pour répondre aux besoins spécifiques du milieu régional. Au départ, la permanente travaille dans sa chambre puisque Loge M'Entraide ne dispose pas encore de bureau. Le soutien est assuré par les intervenantes qui ont reconnu la pertinence d'un organisme voué au logement. Elles constituent le conseil provisoire de l'organisme. Le premier mois, l'activité qui s'impose est de trouver un bureau. Un site est retenu au centre-ville de Chicoutimi. Aménagement du bureau, achat d'un ordinateur et demandes de dons de matériel (photocopieur, chaises, etc.) sont les premières démarches effectuées par la permanente.

Aussitôt installé, le premier défi de Loge M'Entraide est de se faire connaître dans le milieu communautaire. L'intervenante va donc rencontrer les divers responsables des groupes, faire de la publicité en distribuant un tract dans les organismes et, aussi, dans les institutions (CLSC, Centres Jeunesse). Dans la même foulée, une conférence de presse informe la population qu'un nouvel organisme vient de naître pour assurer la défense des droits des personnes locataires à faible revenu.

La problématique du logement

À l'époque où Loge M'Entraide se met en place, le Collectif IDÉES-UQAC produit une étude sur la pauvreté⁴ dans divers quartiers des villes de Chicoutimi et de Jonquière. Cette étude fait la démonstration que la pauvreté se concentre dans les centres-villes, dans les quartiers résidentiels plus anciens ou dans certains quartiers ouvriers. Ces territoires comptent 30 350 habitants, soit 18,9% de la population totale de l'agglomération et c'est cette population pauvre qui vit, par le fait même, la problématique du logement. Quelques données statistiques de 1996, colligées par Loge M'Entraide, tracent le dossier noir du logement au Saguenay:

Ménages consacrant plus de la moitié de leur revenu au logement

Nombre de ménages locataires consacrant 50% et plus de leur revenu au loyer	Nombre total de ménages locataires	Pourcentage de ménages locataires consacrant 50% et plus de leur revenu au loyer
5 355	22 320	24%

Source : dossier noir de Loge M'Entraide : *Logement et pauvreté à Jonquière, Logement et pauvreté à Chicoutimi* (1996).

Près du quart des ménages locataires consacrent donc plus de la moitié de leur revenu au logement. Quant à l'état physique des logements, Loge M'Entraide note que plus de 7,5% de ceux-ci commandent des réparations majeures.

Les organismes qui luttent contre la pauvreté réalisent l'importance qu'a la problématique du logement pour leur clientèle. Par exemple, au Service budgétaire de Chicoutimi-Nord, les personnes qui font une demande de consultation budgétaire indiquent que la première chose à payer et qui est incontournable, c'est le loyer. Ainsi, des personnes qui disposent de 500 \$ par mois peuvent se retrouver confrontées à un coût moyen de loyer de 350 \$, chauffage et éclairage non compris. Avec le temps, Loge M'Entraide a pu chiffrer plus précisément le problème. Seulement au Saguenay, 900 personnes sont en attente d'une habitation à loyer modique (HLM). Ces personnes espèrent l'obtention d'un logement social depuis sept ans dans certains cas. C'est le premier problème : le manque de logements sociaux qui permettraient aux personnes à faible revenu de ne pas excéder le 30 % de revenu consacré au logement, au détriment de leurs autres besoins. C'est un problème criant ici, au Saguenay, comme ailleurs au Québec.

4 ALONSO, Miriam, Claude GIRARD, François LAVOIE, Denis MARTEL, Marielle TREMBLAY et Pierre-André TREMBLAY (1999), *La pauvreté à Chicoutimi et à Jonquière : ce qu'on en dit, ce qu'on en fait*, Projet de lutte à l'appauvrissement dans les quartiers défavorisés de Chicoutimi et Jonquière, Phase I : profil de la situation, rapport final, Collectif IDÉES-UQAC.

Une force sociale en émergence

Au début de son histoire, la composition de Loge M'Entraide se réduit à la permanente nouvellement engagée et à un conseil provisoire formé d'intervenantes. La permanente peut bien, elle-même, prétendre qu'il y a des problèmes de logement mais il lui faut des faits, des exemples concrets pour illustrer cette situation criante. Par exemple, elle peut bien affirmer qu'au Saguenay, 9 380 personnes sont affectées par le fait que 50% de leur revenu soit absorbé par le loyer et qu'en conséquence, elles ne peuvent se nourrir convenablement. Mais ceux et celles qui sont les mieux placés pour témoigner de cette situation sont justement les personnes qui sont aux prises avec cette problématique. L'intervenante peut bien se rendre, seule avec sa pancarte, au bureau du député pour revendiquer la création de logements sociaux comme moyen concret de lutte à la pauvreté. Mais si 600 personnes se joignent à elle pour le faire, cela a un tout autre poids et l'organisme réalise vraiment sa mission.

Rejoindre la base

Comment devenir un regroupement de locataires? Comment faire en sorte que les principaux intéressés s'approprient l'organisme? La permanente contacte les Offices municipaux d'habitation (OMH) des trois principales villes du Saguenay (la fusion n'est pas encore réalisée), soit La Baie, Jonquière et Chicoutimi. Ces OMH disposent de listes de personnes requérantes en attente de HLM : 350 à Chicoutimi, 300 à Jonquière et 56 à La Baie, soit un total 706 personnes. Ce sont des personnes dans le besoin, qui vivent le problème jugé prioritaire par l'organisme naissant : le manque de logements sociaux. L'intervenante demande aux directeurs des OMH de collaborer à la prise de contact avec les requérant-e-s en leur faisant parvenir un tract les invitant à une soirée d'information décrivant la mission et les services de Loge M'Entraide. Évidemment, l'intervenante demeure stratégique et ne mentionne pas que l'organisme va faire des revendications éventuelles, mais met de l'avant le volet services aux locataires. Les trois directeurs se montrent très ouverts à la demande. Loge M'Entraide prépare donc toutes les enveloppes mais ce sont les OMH qui posent eux-mêmes les étiquettes, pour des raisons de confidentialité. Le résultat de cette collaboration est très satisfaisant mais cela n'est pas arrivé comme un cadeau. C'est le fruit d'un bon travail de négociation, de persuasion et de mobilisation.

Loge M'Entraide a prévu deux rencontres d'information; l'une à Chicoutimi, pour les gens de Chicoutimi et de La Baie, et l'autre à Jonquière, pour les personnes de cette ville. À Chicoutimi, sur les 400 personnes invitées, environ 40 se présentent tandis qu'à Jonquière, sur les 300 personnes invitées, 30 viennent à la rencontre. Ce n'est qu'environ 10% des personnes invitées qui répondent mais l'intervenante juge que c'est un bon point de départ. Évidemment l'intervenante, lors de ces deux rencontres, a eu la prévoyance de faire signer, à l'entrée, une feuille de présences où les personnes peuvent également indiquer leurs nom, adresse et numéro de téléphone. C'était d'ailleurs un objectif important : être autonome dans l'action et ne plus dépendre des OMH pour rejoindre les locataires directement touchés par la problématique.

Un leadership représentatif

Les 70 personnes maintenant inscrites sur cette liste propre à Loge M'Entraide sont invitées à une assemblée générale d'« ouverture » de l'organisme. Cette assemblée se tient le 28 octobre 1998. Environ une trentaine de locataires y participent et élisent, ce soir-là, un conseil d'administration composé de six locataires et d'un intervenant de la Fédération des coopératives d'habitation. Toutefois, pour plusieurs nouveaux élus, ce n'est pas facile d'accepter de siéger à un conseil d'administration.

Une personne vivant un drame relativement au logement, et plus largement en rapport avec une situation économique difficile, ne devient pas spontanément une représentante de locataires à un conseil, faisant preuve d'une vision collective de la situation. Il y a un travail pédagogique à faire, et il faut présenter les choses le plus simplement possible: voir ensemble les besoins, rappeler aux membres que l'organisme est là pour eux, accepter de représenter les membres qui étaient à l'assemblée générale. Il ne s'agit pas de mettre immédiatement les états financiers sur la table. Il faut rassurer les gens en leur disant qu'il faut y aller par étapes et à leur rythme. Loge M'Entraide supporte aussi les coûts de participation des personnes qui viennent au conseil : frais de gardiennage, frais de déplacement, etc. Il faut noter que ce sont seulement les personnes de Chicoutimi qui se joignent au conseil d'administration. Cela peut s'expliquer par le fait que Loge M'Entraide a pignon sur rue à Chicoutimi et que l'assemblée générale se soit tenue dans cette ville.

Développement du membership

Les locataires, soit par le bouche à oreille, les recommandations d'autres organismes communautaires ou encore les médias, en viennent à connaître Loge M'Entraide. De plus, l'intervenante juge qu'il est très bien de prendre les coordonnées des personnes qui téléphonent pour demander de l'aide, mais encore faut-il garder le contact. De là est née, en mars 1999, l'idée de créer un journal publié à tous les trois mois et distribué gratuitement aux membres de Loge M'Entraide. Cela leur permet de savoir ce qui s'est passé, les actions qui ont été menées, etc. Le recrutement des membres s'impose au départ comme un objectif incontournable et récurrent. Plus les gens sont informés, plus ils sont en mesure de se défendre.

L'organisme, à sa deuxième année d'existence (1999-2000), compte déjà 179 membres cotisants, c'est-à-dire qui ont consenti à disposer d'une carte de membre au prix de 1 \$ par année. Par ailleurs, 200 autres personnes, même si elles ne sont pas cotisantes, reçoivent le petit journal publié aux trois mois. L'année suivante (2000-2001), le journal est distribué à 500 locataires dont 400 membres cotisants. En 2001-2002, 655 locataires sont membres. Au départ, l'organisme ne disposait d'aucun membre. Dans un premier temps, il a développé son *membership* à même les listes d'attente de HLM. Mais rapidement, Loge M'Entraide recrute des membres de façon autonome en offrant des services personnalisés, en se faisant connaître par une présence médiati-

que, en multipliant les diverses représentations et en diffusant son journal de plus en plus largement.

La mobilisation fonctionne parce que l'intervenante y croit. Elle se lève le matin et est contente d'entrer au bureau, même si son engagement dure depuis quatre ans, même si le travail est énorme, même s'il faut toujours se battre et qu'il y a un tas d'obstacles à surmonter chaque jour. La mobilisation est un travail de tous les instants. Lorsque des locataires appellent pour obtenir un service, l'intervenante, tout en le leur fournissant, en profite aussi pour leur expliquer ce qu'est Loge M'Entraide. Elle souligne la nécessité de rassembler les locataires pour voir ensemble ce qu'il faut faire, la contribution qu'eux-mêmes pourraient apporter dans la création de HLM, de coopératives d'habitation et d'organismes sans but lucratif (OSBL) voués au logement.

En rendant des services individuels aux personnes locataires, il faut toujours mettre de l'avant que seules, elles disposent de peu de moyens mais que collectivement, si elles se joignent à d'autres locataires qui vivent la même situation, tout devient possible, qu'il y a une force qui émerge. Et, chose importante, lorsqu'il s'agit d'une lutte, les locataires savent que les actions sont pacifiques. Bref, ils sont aussi sécurisés : ils connaissent l'horaire, ils savent où ils s'en vont, ce qu'ils vont faire, qu'un repas est prévu, etc. Mais la mobilisation, ça ne concerne pas seulement des trucs techniques, c'est aussi humain : c'est une manière d'approcher les personnes, de leur donner du pouvoir et de croire en leur potentiel de changement.

Il y a bien sûr un noyau « dur » de locataires plus engagés mais c'est un noyau qui s'élargit sans cesse. Une des clefs de la mobilisation, c'est justement de trouver ce qui rejoint la personne dans ses intérêts, ses habiletés. En fait, c'est comme si les personnes se spécialisaient dans leur mobilisation, comme s'il y avait des catégories : telle ou telle activité mobilise facilement tel type de personnes. Pour certaines, ce sera d'accepter de faire un témoignage de leur situation dans le petit journal de l'organisme : près de 100 femmes locataires ont témoigné, par un petit écrit, qu'elles consacraient une trop grande part de leur revenu à se loger. D'autres vont s'inscrire davantage à une formation donnée par Loge M'Entraide mais ne se joindront pas à une manifestation. Par ailleurs, certains vont s'identifier plus facilement à une action collective. Par exemple, des locataires s'impliquent seulement lors de manifestations extérieures. Loge M'Entraide, pour eux, c'est d'aller au Parlement manifester avec le FRAPRU et tous les groupes du Québec voués à la cause du logement. D'autres locataires vont venir plier le journal, mettre les timbres et les étiquettes pour assurer sa distribution. Il faut savoir accepter ce que la personne est disposée à donner quantitativement. Ce peut être une heure ou 20 heures, mais il faut savoir accueillir ce qu'elle a à donner dans le respect de ses capacités et de ses intérêts. Un comité de promotion/mobilisation a travaillé plusieurs mois, avec le soutien de la stagiaire, à une action importante : une occupation de terrain dans l'arrondissement de La Baie le 15 mai 2002, de midi à 15 heures. C'est ce comité qui verra à la mobilisation des membres pour les diverses activités futures de Loge M'Entraide.

Les principales activités de Loge M'Entraide

Services

Au cours de sa première année d'existence, 437 personnes font appel à Loge M'Entraide et depuis 2002, c'est au-delà de 1000 locataires qui ont recours à l'organisme. Ses services sont multiples : information juridique, soutien et accompagnement auprès du propriétaire, de la Régie du logement et des OMH, rédaction de mises en demeure ainsi que médiation entre propriétaires et locataires. Cette médiation est un service qui s'avère très utile. Lorsqu'un locataire se retrouve avec un problème de logement il vient, dans un premier temps, en faire part à Loge M'Entraide. Avant d'engager des procédures au niveau de la Régie du logement, l'organisme tente de trouver des avenues de solutions avec le propriétaire impliqué et joue, en quelque sorte, un rôle de médiateur. Contrairement à la Régie qui, comme institution gouvernementale, tente de se situer entre les intérêts des propriétaires et des locataires, Loge M'Entraide prend au départ position pour les locataires à faible revenu, les informe de leur droits, des diverses possibilités pour trouver un règlement au litige. On parle par exemple de problèmes reliés à la moisissure, à l'insonorisation, à l'isolation, etc. Un autre avantage pour le locataire de recourir dans un premier temps à Loge M'Entraide est que le service est gratuit et que la personne est accueillie avec dignité et humanité.

Loger une plainte à la Régie entraîne des déboursés de 56 \$ simplement pour l'ouverture du dossier. De plus, le locataire à faible revenu doit d'abord absorber le coût d'une mise en demeure envoyée au propriétaire avant de pouvoir en appeler à la Régie. Souvent, même la Régie dirige des locataires vers Loge M'Entraide parce que l'organisme offre un service de rédaction de mise en demeure. Les locataires y apprennent comment rédiger, en ciblant leurs besoins, une lettre enregistrée et la faire parvenir au propriétaire, avec copie conforme à Loge M'Entraide. De cette manière, l'organisme fournit du soutien au locataire qui se sent seul avec son problème, tout en revendiquant ses droits auprès du propriétaire.

Même si Loge M'Entraide prend la défense du locataire dans son offre de médiation avec les propriétaires, souvent ces derniers trouvent aussi leur intérêt dans un règlement de médiation avec l'organisme : épargne de temps, d'énergie et d'argent. Dans les cas où le propriétaire n'a pas été payé et veut évincer son locataire, Loge M'Entraide va aider le locataire à trouver un moyen de faire son paiement et ainsi, de conserver son logement tout en permettant un règlement satisfaisant pour le propriétaire. Il est certain, aussi, que des propriétaires ne se gênent pas, à certains moments, pour exercer des représailles de toutes sortes auprès du personnel de l'organisme.

Luttes

Loge M'Entraide agit dans le milieu en engageant des actions collectives pour contrer la pauvreté, afin de créer du logement social. Le 3 avril 2000, 30 membres locataires de Loge M'Entraide

apportent une botte de foin au bureau du député et premier ministre du Québec, Lucien Bouchard. Par cette remise symbolique du foin, Loge M'Entraide rappelle au chef de l'État que des gens sont « sur la paille », qu'il faut débloquer des fonds publics pour construire des logements sociaux.

Dès sa première année d'existence, Loge M'Entraide remplit un autobus de 46 locataires, dans le cadre d'une manifestation organisée à Québec par le FRAPRU. Chaque année, depuis, un autobus rempli de locataires représente Loge M'Entraide à cette lutte provinciale. Grâce à ces diverses manifestations, ici et ailleurs, il y a eu, en décembre 2001, signature d'une entente fédérale-provinciale pour développer le programme Logements abordables : 6 500 logements pour tout le Québec. Mais la lutte se poursuit pour développer un Grand chantier du logement social : on vise 8000 unités au Québec et 250 dans la région. Une activité se déroule le 15 mai 2002 à cet effet (dans l'arrondissement de La Baie, tel que mentionné précédemment) : occupation symbolique de terrain, activités de sensibilisation et d'éducation populaire.

Le programme Accès-Logis, qui permet de subventionner jusqu'à la moitié des logements d'un projet de coopérative d'habitation afin d'éviter que le coût du logement n'excède 25% du revenu des locataires, devait se terminer en 2002 puisque c'était un programme d'une durée de cinq ans. Comme il allait prendre fin, il y a eu lutte pour obtenir la reconduction d'Accès-Logis pour un autre cinq ans. Autre gain : à partir de 2003, le gouvernement du Québec suspend les coupures de 50 \$ sur le montant d'aide sociale pour les bénéficiaires qui cohabitent dans le même logement. Il faut rappeler qu'auparavant, c'était un montant de 100 \$ qui était enlevé : une première tranche de 50 \$ avait déjà été suspendue en juin 2000.

Une autre lutte importante : à même des compilations faites par le FRAPRU et Loge M'Entraide, il ressort qu'en octobre 1999, près de 32 000 personnes âgées bénéficiaires d'une aide monétaire pouvant aller jusqu'à 80 \$ par mois, dans le cadre du programme Allocation-logement, devaient perdre cette contribution. Suite aux pressions faites par les comités logement du Québec, ce sont seulement 12 500 personnes qui ont été coupées de cette aide. Enfin, Loge M'Entraide s'est battu pour obtenir la constitution d'un Fonds de développement de logement social de 216 000\$, qui est maintenant prévu dans le budget de la nouvelle Ville de Saguenay, ce qui n'existait pas dans les villes d'avant la fusion.

La CORPIQ (Corporation des propriétaires immobiliers du Québec) voulait obtenir, du gouvernement, la possibilité de saisir directement les créances des locataires bénéficiaires de l'aide sociale sur leur chèque mensuel. Ce projet de loi 186 était discriminatoire puisqu'il ne visait que les locataires prestataires de la Sécurité du revenu alors qu'il faut rappeler que parfois, d'autres couches sociales ne paient pas leur loyer. Incidemment, contrairement à certains préjugés, le défaut de payer le loyer reste une situation très marginale⁵. Et en ce qui concerne les logements

⁵ Le FRAPRU rappelle qu'une étude réalisée par l'INRS-Urbanisation et publiée en août 1982 par la Société d'habitation du Québec, la Société canadienne d'hypothèques et de logement, la Régie du logement et la Régie du bâtiment du Québec évaluait les pertes pour non-paiement de loyer à 1,2 % des revenus des propriétaires à l'échelle du Québec (1,8 % hors Montréal et Québec).

sociaux, les mauvais payeurs ne comptent que pour 0,05% des locataires.⁶ C'est d'ailleurs la première dépense qui est immédiatement engagée et avec ce qui leur reste, ces personnes tentent d'assumer toutes les autres dépenses : nourriture, vêtement, etc. Mais là encore, les regroupements de locataires ont réussi à faire reculer le gouvernement du Québec face à cette loi, fortement réclamée par les propriétaires.

VOLET II : LA COOPÉRATIVE LA LOGE D'À CÔTÉ

L'origine du projet de la coopérative d'habitation

Le conseil de Loge M'Entraide convient qu'il faut rapidement passer à l'action. Le projet de créer une coopérative d'habitation se présente comme une autre alternative, d'autant plus que les gouvernements ont suspendu la construction de HLM depuis 1994. La coopérative d'habitation permet aussi à ces locataires de reprendre du pouvoir, de retrouver confiance et d'obtenir leur logement à prix modique grâce au soutien gouvernemental. Même si la personne est à faible revenu ou prestataire de l'aide sociale, elle retrouve une fierté dans un projet comme celui-là.

La mobilisation des locataires

Après les premières rencontres qui ont servi à la mise en place de l'organisme, une rencontre spécifique est projetée pour mettre sur pied, cette fois-ci, une coopérative d'habitation. Bien sûr, la convocation se fait à partir de la liste des 70 personnes qui sont venues à la rencontre d'information, mais il faut ajouter que cette liste s'est graduellement amplifiée. Par une lettre envoyée à tous les membres, un article du bulletin d'information ainsi que des appels téléphoniques, l'invitation à assister à une soirée d'information le 13 mars 2000 est lancée à tous les membres, relativement à un projet de coopérative. Pour mobiliser, il faut donc utiliser plusieurs moyens et c'est la combinaison de ces divers moyens qui a un effet positif. C'est certain que l'appel téléphonique permet de personnaliser davantage l'invitation. Les appels téléphoniques sont faits par l'intervenante mais aussi par les membres du conseil. Environ 40 personnes répondent à l'invitation et participent à cette rencontre. Lors de celle-ci, les personnes intéressées par la coopérative d'habitation se sont inscrites et un comité provisoire s'est formé. Un peu plus tard, soit le 16 octobre 2001, ces personnes sont convoquées à nouveau à une assemblée générale de fondation de la nouvelle coopérative, qui procède alors à l'élection d'un conseil provisoire. La coopérative a maintenant un nom : *La loge d'à côté*.

⁶ Ce chiffre provient d'une enquête menée en mai 1998 par la Société d'habitation du Québec auprès des Offices municipaux d'habitation. L'étude était faite à partir des états financiers de neuf OMH dont Chicoutimi et Jonquière.

Le développement de la coopérative

Le comité provisoire se met à l'œuvre. L'intervenante prend contact avec la Fédération des coopératives comme groupe de ressources techniques (GRT) pour la création d'une coopérative d'habitation. Les gens de la Fédération expliquent donc au comité la procédure à suivre pour créer une coopérative d'habitation. Le comité provisoire va par exemple tenir, du 12 février 2001 au 26 avril 2001, 17 rencontres. Plusieurs actions doivent se mettre en branle : trouver un terrain, prendre contact avec le conseil municipal pour obtenir une contribution financière. La naissance d'une future coopérative implique aussi beaucoup de formulaires à remplir. Plusieurs locataires, qui étaient en position d'attente pour obtenir un logement social, se retrouvent maintenant dans un processus d'action et de prise en charge pour développer leur propre coopérative d'habitation, qui ne sera pas un produit gouvernemental mais le fruit d'une solidarité collective. Les personnes impliquées sont conscientes que c'est un projet à long terme, qui ne donne pas une réponse immédiate à leurs problèmes de logement. Loge M'Entraide et le GRT estiment alors que ce projet peut se réaliser en deux années, mais des complications imprévues survenues en cours de route vont changer la donne.

Parmi les mesures de soutien gouvernemental favorisant l'accès des personnes à faible revenu au logement, le programme Accès-logis, qui existe depuis 1997, permettrait de subventionner jusqu'à la moitié des 20 logements du projet de coopérative lancé par Loge M'Entraide afin d'éviter que le coût du logement n'excède 30% du revenu. Les loyers des autres unités, même sans subvention, se situeront tout de même en dessous du marché privé. Si un logement privé de 3^{1/2} pièces, sans chauffage ni éclairage, coûte en moyenne 350 \$, le prix d'un logement coopératif équivalent s'élèvera à environ 300 \$. En plus, les locataires sont collectivement « propriétaires » de leur coopérative, en gérant et en administrant eux-mêmes. De ce fait, ils vivent une expérience de solidarité, de coopération et d'entraide en s'impliquant dans divers comités.

La première opération est celle de cibler un endroit intéressant pour créer cette coopérative. On doit donc rechercher les terrains disponibles et les bâtiments à vendre. Toujours avec le soutien du Groupe de ressources techniques de la Fédération, les démarches s'entreprennent. Loge M'Entraide voit à la mobilisation mais le GRT assure le niveau « technique » du projet. Des pourparlers sont entamés avec la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay pour obtenir le don d'une école non utilisée. Loge M'Entraide veut obtenir l'école gratuitement mais la Commission veut plutôt la vendre. L'organisme fait valoir la nécessité d'une contribution du milieu pour se qualifier afin d'obtenir l'aval de la Société d'habitation du Québec (SHQ). En effet, la coopérative doit obtenir une contribution significative du milieu, soit 15% du coût du projet, sinon il ne sera pas retenu comme « viable » par la SHQ. Il faut donc négocier et faire plusieurs représentations afin de briser les préjugés entourant la pauvreté. Finalement, la Commission scolaire accepte de céder l'école Saint-Philippe pour la modique somme de 1 dollar.

Malheureusement, comme l'école est vétuste et que sa valeur marchande est faible, ce don ne réussit pas à représenter le 15% des coûts requis comme contribution du milieu. Le conseil provisoire se retourne alors vers le conseil municipal, plus particulièrement vers le comité des fi-

nances, composé de fonctionnaires et d'élus municipaux, pour obtenir un rabais de taxes de dix ans lorsque la coopérative sera mise sur pied. Le comité de la coopérative insiste sur le fait que cette contribution convaincrat la SHQ de la pertinence du projet et de l'appui significatif du milieu, en plus de répondre à ses critères.

La situation n'est pas facile. Si certains membres du comité des finances sont des alliés, d'autres sont eux-mêmes des propriétaires qui se montrent plus hostiles au projet. En bout de ligne, le comité provisoire obtient le rabais de taxes sur 10 ans. Un ensemble de facteurs expliquent cette réussite. On remarque tout d'abord la détermination de personnes qui veulent se sortir de la pauvreté et qui travaillent, en ce sens, sur un projet de coopérative. Il y a aussi la reconnaissance du besoin de logis à prix modique, puisque 350 personnes sont en attente d'un HLM, seulement à Chicoutimi. On note également la qualité technique du dossier, grâce à l'apport du GRT, et les effets économiques positifs, dans le quartier, de la réhabilitation d'une école désaffectée menant à l'installation éventuelle de 20 nouvelles familles. Enfin, la combativité de Loge M'Entraide, qui ne reste pas les bras croisés devant les obstacles, et l'espoir et la conviction de gagner, sont aussi des facteurs de réussite. La cause du logement en tant que telle et la capacité de mobilisation de Loge M'Entraide dans ses diverses actions font que l'organisme jouit d'une excellente crédibilité dans les médias et les élus politiques le savent.

Un imprévu de taille

Avec ces gains en poche, les formulaires de la SHQ peuvent être remplis avec la preuve que le projet serait viable avec la contribution du milieu : don de l'école par la Commission scolaire et rabais de taxes de la Ville. Toutefois, avant que la coopérative devienne propriétaire de l'école Saint-Philippe, la SHQ exige une vérification de l'état des sols. Le conseil provisoire commande donc une expertise des sols, qui fait malheureusement le constat que le terrain est contaminé. Il existait autrefois un dépôt de pétrole et d'huile attenant à la voie ferroviaire qui passait par là. L'école n'est pas contaminée mais le terrain, lui, l'est. La firme évalue le coût de la décontamination à 180 000 \$. On était alors en mars 2001 et la coopérative devait ouvrir ses portes en septembre 2001. Les plans sont dessinés par un architecte, sur une base bénévole. Le processus de réalisation est prêt mais un obstacle de taille entrave le chemin. Face à cette situation, la SHQ suspend le projet pour six mois, c'est-à-dire tant que le terrain n'est pas décontaminé. Bref, si le terrain est remis à neuf à l'intérieur du délai de six mois, la SHQ s'engage à soutenir le projet. Pour la SHQ, c'est la Commission scolaire, toujours propriétaire, qui doit assumer cette décontamination avant que la coopérative prenne possession de l'école.

La Commission scolaire réfute les faits relatifs à la contamination et décide de commander sa propre expertise. La contamination est confirmée par la seconde expertise mais le coût est établi à 350 000 \$. La Commission scolaire refuse d'assumer le coût et considère que sa contribution se réduit à offrir l'école pour 1 \$. La future coopérative ne dispose pas de cette somme. Le conseil provisoire rencontre le député provincial puis la Ville, après avoir rencontré la Commission scolaire. C'est en mars 2001 que le comité a été saisi du problème de la contamination et

après toutes ces démarches infructueuses, le délai de la SHQ expire, en octobre 2001. L'intervenante réalise que chacun des décideurs concernés se relance la balle. Elle propose alors de réunir tous les intervenants autour d'une table : la Commission scolaire, le maire, le député, la Fédération des coopératives d'habitation, l'Office municipal d'habitation de Chicoutimi et quelques conseillers municipaux. Le problème de la contamination est maintenant dévoilé au public : la nouvelle fait la une dans le journal *Le Réveil*.

Pendant un an et demi, le comité travaille d'arrache-pied pour trouver le montant nécessaire à la décontamination, pour ne pas perdre l'école. Entre-temps, avec l'appui du député, la coopérative obtient le report du délai de la SHQ. En janvier 2002, après neuf mois de démarches, la future coopérative a l'assurance que le site sera décontaminé. La Commission scolaire disposerait de l'argent requis et offrirait donc l'école, ainsi que le montant de la décontamination. Toutefois, la SHQ s'objecte, en ne permettant pas à la coopérative de devenir propriétaire avant que la décontamination ne soit effectuée. Le 19 mars, après six mois de négociations où la coopérative est tenue au silence, l'intervenante envoie une lettre aux médias, dans l'opinion du lecteur. Elle veut dénoncer la situation, et prend soin d'envoyer cette lettre en copie conforme entre autres aux ministres de l'Environnement, de l'Éducation et des Affaires municipales. Suite à cela, le ministère de l'Éducation a autorisé la Commission à nommer un mandataire pour gérer la décontamination.

En mars 2002, la Commission scolaire approuvait, par résolution, la nomination de la coopérative comme mandataire pour effectuer la décontamination. Cette résolution passée, la Commission scolaire doit aussi se faire valider auprès du ministère de l'Environnement, qui assume la moitié des coûts de décontamination. Celle-ci n'exigerait que quelques semaines et ensuite la coopérative, en septembre 2002, pourrait procéder à l'appel d'offres pour la réalisation des 20 unités de logement à même l'école Saint-Philippe. Tout compte fait, le problème inattendu du terrain contaminé aura retardé la réalisation du projet d'une année.⁷

Les logements prévus sont des 3½, 4½ et 5½ pièces. La coopérative tente de répondre à la demande pour les trois catégories de loyer. Idéalement, la coopérative aurait pu privilégier les 3½ parce c'est à ce niveau que le manque de logements est le plus flagrant. Mais la SHQ insiste, pour la viabilité de la coopérative, pour prévoir les autres catégories car les logements 3½ impliquent moins de revenus que les logements plus spacieux. En vertu de ces critères de « rentabilité » imposés par la SHQ, la coopérative doit donc prévoir les trois catégories de logements.

⁷ Toutefois, cet obstacle du sol contaminé se répercute bien au-delà de mai 2002. En effet, une réglementation de la SHQ empêche la coopérative de conclure des ententes avec la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay avant que le terrain ne soit décontaminé. L'organisme doit donc se battre auprès du gouvernement péquiste, puis auprès du gouvernement libéral, pour amender ledit règlement. Toutefois, malgré l'obtention de cet amendement, un second obstacle surgit, soit le dépassement des coûts de matériaux de construction durant cette longue période. L'organisme doit encore se mobiliser et faire pression sur la Ville de Saguenay pour obtenir le manque à gagner pouvant assurer la réalisation du projet, soit 258 000 \$. Ces deux obstacles franchis, la coopérative *La loge d'à côté* obtient, le 6 octobre 2004, l'approbation de ses plans et devis de la part de la SHQ. En novembre 2004, la décontamination du terrain de l'école doit se faire parallèlement à la construction des logements, avec comme échéance le 30 avril 2005.

Aussitôt que la construction va se mettre en branle, la coopérative devra prévoir des comités : architecture, règlements généraux, sélection des locataires, formations. Malgré le retard important imposé au projet, il faut souligner que pas un membre n'a lâché la démarche. Bien sûr, des moments de découragement se sont fait sentir mais le besoin était là et demeure aussi pressant. Les personnes continuent de croire en leur projet malgré toutes les embûches. Loge M'Entraide demeure une force, un appui, un soutien pour le comité de la coopérative. Loge M'Entraide porte le dossier à bout de bras, car il croit au potentiel qu'ont les personnes de se sortir elles-mêmes de leur pauvreté en devenant partie prenante d'un projet.

Il va de soi que les locataires qui travaillent à ce projet depuis plusieurs mois sont priorisés dans l'obtention d'un logement coopératif mais pour le reste, ce sera un comité de sélection qui verra à l'attribution des logements. Les critères permettant de se qualifier pour un logement coopératif sont les mêmes que pour un HLM. Mais habiter dans un logement coopératif assure plus d'autonomie et de contrôle dans la gestion, tout en exigeant, aussi, plus d'implication. L'autre différence importante avec le HLM, c'est que la subvention est d'une durée de 5 ans. Le programme est ainsi fait. Il faut donc se battre pour obtenir une prolongation des subventions avant la fin du délai.

Évaluation

Depuis 13 avril 1998, Loge M'Entraide s'est vraiment imposé. L'intervenante se réjouit qu'elle ait pu mobiliser les locataires dans un contexte peu favorable à des valeurs de solidarité, d'entraide et de rassemblement. L'organisme regroupe, en 2002, au-delà de 600 membres! Chaque année, lors de manifestations nationales sur le logement, Loge M'Entraide réussit facilement, au moyen d'envois écrits et d'une chaîne téléphonique, à remplir un autobus d'environ 55 locataires désireux de se rendre sur place.

Loge M'Entraide s'est imposé comme l'interlocuteur sur la problématique du logement, autant privé que social. L'organisme est crédible et ce qu'il avance est bien documenté. Le lien avec le regroupement national qu'est le FRAPRU est capital à ce niveau. Le FRAPRU a fait une recherche à même les données de Statistiques Canada de 1996 pour faire état de la problématique du logement dans chaque région du Québec où il y avait un comité logement. Par exemple, sur la base de cette étude, Loge M'Entraide peut avancer qu'au Saguenay, 9380 personnes se retrouvaient dans des ménages qui consacraient plus de 50 % de leurs revenus à se loger. Les propres statistiques de Loge M'Entraide viennent aussi illustrer la problématique : ce qui amène les locataires à faire appel à l'organisme, les questions qu'ils soulèvent, etc. L'intervenante est particulièrement fière de l'existence de Loge M'Entraide, de tout le chemin parcouru de 1998 à 2002. On ressent bien sa fierté mais aussi celle des gens du conseil, de la coopérative et des membres, qui savent maintenant qu'ils ont une voix. Malheureusement, le 11 mars 2002, lors de la visite au ministre de l'Habitation, Jacques Côté (aussi député du comté voisin), une photo est prise où l'intervenante apparaît seule auprès du ministre et ce, même s'il y avait une vingtaine de loca-

taires à cette rencontre. L'article le mentionne mais malheureusement cela n'est pas illustré par la photo, ce qui laisse présager qu'elle se bat seule... mais c'est tout le contraire!

Il existe maintenant une force qui défend les locataires à faible revenu, trop souvent victimes des préjugés de la société. En 1998, lorsqu'un locataire vivait un problème d'insalubrité, il n'avait comme recours que la Régie du logement, avec tout ce que cela impliquait comme démarches juridiques. Ces personnes sont maintenant accompagnées, soutenues et appuyées dans leurs démarches.

Concernant la question du logement social, des pas importants ont été faits. Le développement de la coopérative est aussi une belle réussite : l'obtention de l'école et le rabais de taxe de dix ans pour le projet de coopérative font partie des gains. Et même la capacité de la coopérative de trouver une issue au problème de contamination s'avère une expérience positive. Il faut aussi retenir la capacité de la coopérative d'obtenir le respect des décideurs lorsqu'elle a accepté de se « soumettre » à la consigne du silence pour ne pas nuire aux négociations. La coopérative marche droit, se révèle honnête et loyale dans ses manières de faire.

Mais en même temps, après des mois de tergiversations, l'intervenante se voit dans l'obligation d'écrire une lettre pour fouetter les décideurs, sans toutefois les braquer contre l'organisme. Cette lettre produit son effet puisqu'elle est citée à l'Assemblée nationale du Québec. On vise la loyauté mais il doit y avoir revendication constante de la justice. Il faut reconnaître la détermination, la résistance des personnes du comité qui, malgré tout, n'ont jamais lâché. On ressent la fierté, aussi, d'avoir réussi à mobiliser tous les acteurs autour du dossier de la coopérative : la Commission scolaire, le maire, deux conseillers municipaux, le député et l'Office municipal d'habitation de Chicoutimi. Peut-être aurait-il fallu réagir publiquement lors de l'impasse étant donné que c'est la force de Loge M'Entraide de pouvoir faire appel à l'opinion publique? A-t-on fait trop confiance aux instances politiques et institutionnelles? C'est certain qu'avec le recul, l'attitude de Loge M'Entraide a pu sembler naïve. Mais les décideurs étaient si convaincants, sans oublier qu'il ne fallait pas perdre l'école. Au printemps 2002, Loge M'Entraide relance le dossier auprès de l'opinion publique, en dévoilant la maquette des logements coopératifs et ce, afin de susciter la réalisation du projet.

CONCLUSION

Ce récit nous apprend qu'il est toujours possible de former des regroupements qui donnent une force sociale à des gens souvent victimes d'abus et disposant de peu de pouvoirs et de moyens. Parti de rien, Loge M'Entraide compte, en 2002, plusieurs centaines de membres. Il nous apprend aussi qu'il est possible, pour un organisme, d'offrir des services personnels à des locataires et que la qualité du service contribue à la mobilisation collective. Et lorsque la mobilisation se fait autour d'un besoin aussi essentiel que le logement, les personnes démontrent beaucoup de détermination, comme l'illustre la saga de la coopérative d'habitation.

ANNEXE

Grille d'entrevue

(Autant que possible, nous allons respecter la chronologie des événements)

PRÉPARATION DE L'INTERVENTION

- Qui était là au début? Qui a démarré l'action?
- Aviez-vous une analyse des besoins du milieu? Une analyse politique ? une enquête sur la culture? Un sondage? Comment avez-vous procédé?
- Quels étaient les problèmes majeurs que vous avez identifiés et lequel avez-vous retenu? Comment?
- D'où est venue l'idée de faire quelque chose? Y avait-il eu des précédents dont vous avez entendu parler? Avez-vous fait des démarches pour les connaître?

PLANIFICATION

- Comment avez-vous procédé pour planifier votre projet : appui de votre milieu de travail, du milieu, du réseau de vos pairs, élaboration d'un projet pilote?
- Comment avez-vous fait pour établir des priorités? Quel était le choix qui se présentait à vous? Quelles étaient les solutions possibles?
- Comment s'est élaboré le plan d'action (calendrier, programme d'activités, tâches à faire)? Qui a pris la décision? Quelle fut la répartition des tâches? D'où provenait le financement?

ACTION

- Qu'avez vous fait au juste? Comment? Avec qui? Quelles furent les principales tâches, comment ont-elles été partagées?
- Quels furent les problèmes que vous avez rencontrés? Comment les avez-vous solutionnés?
- Quels furent les points tournants de votre action? Quels sont les réajustements que vous avez dû faire, pourquoi et comment?
- Quelles furent les principales tâches à accomplir? Comment ont-elles été partagées?

ÉVALUATION

- Quels furent les résultats en matière d'apprentissage du pouvoir, de connaissance de l'organisation et d'autonomie de la communauté?
- Quelles leçons avez-vous retirées? En quoi votre expérience fut-elle enrichie? Celle du milieu? Quelles furent les suites de cette intervention?

Jean-Pierre Deslauriers
Janvier 1995